

Le Châble, le 21 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

SI Belvédère Verbier SA par la Fiduciaire de Verbier SA pour le remplacement des fenêtres et des modifications en façades sur la parcelle n° 72, folio n° 126, zone touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 1105119/2583438.

Mme Peterson Judith Agnes par Corthay Christophe Architecture pour la modification du projet autorisé n° 28.17 par l'installation d'une pompe à chaleur sur la parcelle n° 3110, folio n° 140, zone touristique faible densité T4, lieu-dit La Cot à Verbier, coord. 1106339/2583937

M. Prah Peder par Vaudan Philippe Architecture pour la modification des projets autorisés n° 113.16 et 162.17 par la construction d'un avant-toit et d'un dépôt sur la parcelle n° 460, folio n° 130, zone touristique centre T1, lieu-dit Corbet à Verbier, coord. 1104801/2583941.

VFP IMMOBILIER SA par Corthay Christophe Architecture pour la pose d'enseignes publicitaires sur la parcelle n° 110, folio n° 127, zone touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 1105042/2583591.

Corthay Bois SA, Entremont Cuisines SA, Fellay & Bruchez SA, GV promotions SA, M. Luisier Stéphane, M. Luisier Vincent et Entreprise Vaudan SA par Alexandre Gard Architecture SA pour la construction d'un étage supplémentaire, l'agrandissement en sous-sol, des modifications des façades et des aménagements extérieurs (dossier de régularisation) sur la parcelle n° 2365, folio n° 6, zone touristique faible densité T4, lieu-dit Chevillard à Verbier, coord. 1105355/2582320.

Mme & M. Henderson Sophie & Frederick par le bureau d'architecture Métrailler Architecture et Immobilier pour la régularisation du dossier autorisé n° 224.09 par des modifications de volumes, de façades et d'aménagements intérieurs sur la parcelle n° 4931, folio n° 137, zone Chalet faible densité T4, lieu-dit Planalui à Verbier, coord. 106100/583310, en dérogation à l'art. 97 du RCCZ (largeur de façade). Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.